

COMITE DE GROUPE CONFEDERAL

Réunion extraordinaire 13 Mars 2018

Déclaration préalable délégation Cfdt

Les fortes tensions que vit le Groupe Crédit Mutuel, nous amènent aujourd'hui une fois encore à rappeler le choix de la CFDT. Elle s'est résolument positionnée de façon claire et sans ambiguïté sur le conflit qui oppose le Crédit Mutuel Arkéa et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ce choix n'a pas été dicté par d'autre volonté que celle qui nous tient à cœur : garantir la pérennité de notre groupe bancaire mutualiste et, à travers celle-ci, préserver les emplois dans toutes leurs dimensions. Depuis ce positionnement clair et affiché, de nombreuses actions ont été menées afin d'étayer nos certitudes et d'argumenter nos orientations. Nous avons pour cela fait appel à des experts pour nous accompagner dans notre démarche de compréhension des enjeux liés à ce conflit.

Nous avons multiplié les procédures visant à obtenir des rencontres avec nos dirigeants (Crédit Mutuel Arkéa, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, ...), avec les pouvoirs publics (ministère de l'économie, ministère de la justice), avec les organes de tutelle (ACPR, Banque de France) ou encore avec les élus locaux. Nous avons obtenu la plupart de ces rencontres.

A la date d'aujourd'hui, notre organisation syndicale, première au sein du Crédit Mutuel (plus de 35% de représentativité au niveau de la Branche) ; continue plus que jamais à défendre le Crédit Mutuel dans sa configuration nationale avec des fédérations régionales regroupées au sein d'un seul organe central. Il ressort de nos analyses, que notre différenciation mutualiste constitue aujourd'hui et pour longtemps, une des principales forces de notre groupe. Nous défendons ce modèle car il est le plus protecteur de nos emplois.

Les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa ont désormais annoncé vouloir quitter le Crédit Mutuel, officiellement sous réserve du vote des administrateurs et en lien avec les pouvoirs publics.

Il semble important à ce stade (13 Mars 2018) de préciser que bien qu'aucun vote de caisse locale n'ait eu lieu, le débat se trouve déjà mis à mal par une communication interne et externe de la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa tendant à porter l'indépendance comme seule et unique voie possible. Le choix des administrateurs paraît donc déjà acquis bien que personne ne se soit encore prononcé par le vote. Au-delà de ce fait, le principe de neutralité dans la présentation du dossier est remis en question par ces communications incessantes.

CFDT CREDIT MUTUEL – Fédération Banques et Assurances

37/39 Av. Simon Bolivar, 75019 PARIS

Mail : ylegouffe@fba.cfdt.fr / Tél : 06.32.62.60.06 (mobile) – 01.56.31.53.53 (secrétariat)

Nous devons aussi dire combien le travail de représentants du personnel au sein du Crédit Mutuel Arkéa est rendu difficile dans cette période et combien les élus sont soumis à des pressions (pas seulement les délégués syndicaux mais aussi les élus du personnel évoluant dans les instances représentatives) parce qu'ils prennent le temps de l'analyse, qu'ils recherchent avec opiniâtreté les informations pertinentes qui mettent en exergue les conséquences économiques, sociales et financières qui sont ou seraient induites par un désarrimage de notre organe central.

Nous pouvons dire que les élus du personnel du Crédit Mutuel Arkéa sont soumis à des « vents contraires » qui viennent parasiter leur activité, à savoir principalement un collectif spontané de salariés qui bénéficie des largesses et du soutien sans faille de leur direction, qui peut utiliser les outils de l'entreprise, qui est constituée pour une part sans doute de salariés sincères mais fortement encadrée par des membres de la Société des Cadres Dirigeants, soutenue encore par les professionnels de la communication institutionnelle et de la communication interne du Crédit Mutuel Arkéa. Malgré plusieurs rappels et interpellations restées sans réponse, la pression reste constante et les largesses octroyées par la direction du Crédit Mutuel Arkéa à ces collectifs de salariés ainsi qu'à un Syndicat nouvellement créé sont flagrantes. Leur proximité avec les dirigeants de l'entreprise l'est tout autant, notamment lorsque que les dirigeants de l'entreprise dénigrent publiquement les OSR et incitent massivement à l'adhésion à ces collectifs. Nous demandons à nouveau au Crédit Mutuel Arkéa de respecter les règles de bon fonctionnement et de faire preuve de neutralité. Cette discrimination intolérable doit cesser.

Nous tenons également à avoir un mot pour nos collègues salariés du Crédit Mutuel Arkéa, du siège comme du réseau, qui chaque jour sont sous la pression d'une hiérarchie très présente, à qui on ne laisse guère la possibilité d'opposer son libre-arbitre et qui cherche à faire adhérer le plus grand nombre aux thèses de leur présidence. Le clivage entre salariés devient constant et les risques qui pèsent sur ces derniers sont graves. Nous rappelons à la direction du Crédit Mutuel Arkéa que l'employeur a obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L4121-1 du code du travail et L.230-2 du code du travail).

Le dossier Confédéral a un impact très préoccupant sur le contexte de travail quotidien de bons nombres de salariés et contribuent à augmenter leur stress.

Les nombreuses et incessantes sollicitations des salariés par des interlocuteurs mal identifiés et non légitimes (Lettres ouvertes, mail, Facebook, Tweeter, manifestations diverses...) déstabilisent fortement un grand nombre de salariés et participent au clivage entre ces derniers.

Le dernier exemple en date n'est autre qu'une manifestation organisée par la direction du Crédit Mutuel Arkéa pour soutenir ses propres choix stratégiques. Cette dernière prévoit le déplacement de plusieurs milliers de salariés, d'administrateurs et d'élus locaux à Paris, aux frais de l'entreprise en ne laissant que peu de choix aux salariés. Si certains sont bien volontaires pour ce déplacement et ce soutien affiché, d'autres en revanche n'auront guère la possibilité de s'y soustraire.

Demande en séance :

La CFDT propose aux Organisations Syndicales Représentatives du Crédit Mutuel la déclaration suivante :

« Les organisations syndicales dénoncent avec fermeté les initiatives encouragées et initiées par la direction du Crédit Mutuel Arkéa visant à forcer le soutien à un projet d'indépendance non défini à ce jour et amenant une discrimination volontaire des Organisations Syndicales Représentatives du Crédit Mutuel Arkéa. Les OSR présentes ce jour soutiennent les élus du personnel du Crédit Mutuel Arkéa et rappellent la nécessité de protection des salariés par l'employeur tel que défini par les articles du Code du Travail cités plus haut. Articles L4121-1 du code du travail et L.230-2 du code du travail